

Déchets à mettre dans les sacs poubelles

- Bidons et bouteilles de moins de 2 litres ;
- Big-bag ;
- Bouteilles d'huiles et de vinaigre ;
- Bouteilles en PVC ;
- Bouteilles de cosmétiques ;
- Berlingots et briques de boissons ;
- Emballages plastiques ;
- Emballages mixtes alu-plastique et alu-papier ;
- Ficelles ;
- Filets de balles rondes ;
- Sacs plastiques ;
- Tous les autres déchets de diverses petites tailles.

Déchets refusés à la déchetterie

- Carburant, produits chimiques ;
- Cadavres et déchets d'abattage d'animaux ;
- Déchets de chantier provenant de constructions, rénovations ou démolitions tels que gravats, briques, fenêtres, charpentes, tuiles, meubles de cuisines ou de salles de bain, etc. Ceux-ci doivent être éliminés via une benne de chantier ou amenés directement dans une décharge ad hoc ;
- Déchets non valorisables des entreprises, y compris entreprises agricoles, commerces et artisans, produits dans le cadre de leur exploitation. Ceux-ci doivent être amenés directement à SFR ou à la SAIDEF.
- Huiles minérales provenant de l'industrie et de l'artisanat ;
- Médicaments sont à rendre en pharmacie ;
- Meubles, mobiliers divers, etc. provenant de rachats ou héritages de maison, appartement. Ceux-ci doivent être éliminés via une benne de chantier ou amenés directement à la SAIDEF ;
- Véhicules ;
- Tous les déchets non identifiables dans des sacs plastiques ;
- Le PET est à remettre dans les commerces.